



Ligue de Football de la Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF

Commission Régionale Médicale

PV 11 du 16 décembre 2025 saison 2025-2026

Début de séance à 19h00

Présent.e.s :

- Judes AGATHON
- Docteur Arthur DEROURE-CORTE
- Sandrine ASDRUBAL

Absent.e.s excusé.e.s :

- Guy Grégory PREVOT
- Docteur David GONDELE-IPUNGU
- Malika ADELSON
- Angie PROPHETE
- Luxon NOEL
- Docteur Eric HOUNHOUI-GAN
- Anastasie LEDU-KALALA

Ordre du jour :

1. Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement

1/ Examen des dossiers médicaux des arbitres (DMA) et de surclassement (SUR)

31 dossiers médicaux d'arbitres et 3 dossiers de surclassement soit 34 dossiers ont été examinés

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION
1	DEEL	MOUNICHA	05/01/10	SUR	FAVORABLE
2	ROSA	WESLEY	15/04/05	DMA	FAVORABLE
3	HAABO	TAFALA	07/12/05	DMA	FAVORABLE
4	PADDIE	ROMANA	12/12/12	DMA	FAVORABLE
5	MEDE	JEAN WIDLY	22/01/89	DMA	FAVORABLE
6	NALIE	ORPHEO	02/10/85	DMA	FAVORABLE
7	JEAN JACQUES	EUGENE	20/12/70	DMA	FAVORABLE
8	DABEEDIN	RIDGE	26/11/91	DMA	FAVORABLE
9	JEAN-MARIE	STEVE	26/12/79	DMA	FAVORABLE
10	BOSSE	JEAN-EDDY	28/09/00	DMA	FAVORABLE
11	KAKAI	AYLANN	29/11/09	DMA	FAVORABLE

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION
12	NGWETE	AUDRICK	18/11/01	DMA	FAVORABLE
13	MIMBA	EFALDO	05/04/96	DMA	FAVORABLE
14	KOESOE	LUCIANO	04/09/09	DMA	FAVORABLE
15	SIESA	NATSON	04/09/99	DMA	FAVORABLE
16	MAASIE	DOLF	21/09/99	DMA	FAVORABLE
17	BAZILE	WATSON	16/12/97	DMA	FAVORABLE
18	DAS GRACAS DIAS	PATRICIA	12/07/91	DMA	FAVORABLE
19	DESFLOTS	LAURICE	14/01/09	SUR	FAVORABLE
20	PALOUTE	PALENS	14/01/06	DMA	FAVORABLE
21	SALILBER	WESLEY	29/03/03	DMA	FAVORABLE
22	GABRIEL	DIMITRI	29/10/90	DMA	FAVORABLE
23	SAMA	KENNON	22/02/09	SURCLAS SEMENT	FAVORABLE
24	MICHAUD	DONALD	09/05/92	DMA	FAVORABLE

Rappels de la commission

L'examen ophtalmologiste est obligatoire pour le 1^{er} DMA puis à partir de 35 ans tous les 5 ans.

L'examen ophtalmologiste est valable 5 ans à compter de sa date de réalisation.

La commission décide que l'absence d'examen ophtalmologiste ne sera pas bloquant cette saison 2025-2026 mais le conseille fortement dans la mesure où il est possible de le faire.

La commission rappelle l'importance de bien noter les coordonnées téléphoniques personnelles des arbitres et des joueuses ou joueurs en plus de leur club d'appartenance pour être joignables le cas échéant par la Commission Régionale Médicale.

La commission rappelle également l'importance pour les arbitres et joueurs de répondre avec sincérité aux questionnaires médicaux.

La commission rappelle que les formulaires transmis doivent être dûment remplis et signés le cas échéant par la joueuse ou le joueur, l'arbitre, les personnels médicaux habilités, les responsables légaux pour les mineurs, les responsables du club le cas échéant. Enfin l'ensemble doit être transmis sous plis cacheté avec les informations suivantes : NOM, Prénom, Type de dossier, Club d'appartenance.

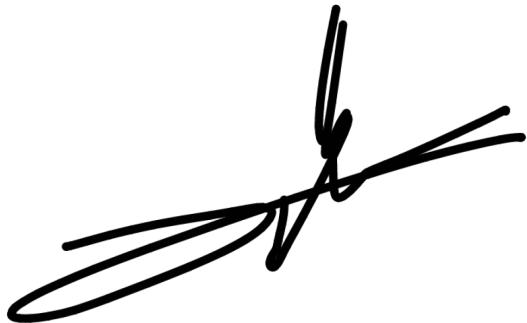
Par exemple, sur 10 dossiers qui ont reçu un avis défavorable, 8 l'ont reçu parce que les documents demandés sont mal renseignés et/ou manquant.

Pour ces dossiers il est impératif de les compléter avant qu'ils soient étudiés à nouveau.

Fin de séance à 22h30

Secrétaire de séance

Judes AGATHON



Président de séance

Dr Arthur DEROURE-CORTE

